

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***Du 31 JUILLET 2008***

L'an deux mille huit et le 31 juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 24 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT Madame Josette GARDON, et Madame Josiane GRAVERON.

**Pouvoirs** : Madame Danielle POMMIER (pouvoir à Monsieur Jérôme CASALIS) Madame Noémi TRANCHIMAND (pouvoir à Monsieur RAGOT).

**A été élue Secrétaire de Séance** : Madame Josiane GRAVERON

Le procès verbal du 17 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

## **I – LIGNE DE TRESORERIE**

La ligne de trésorerie de 240 000 € consentie par la Caisse d'Epargne arrive à échéance. Il est demandé le renouvellement de cette ligne de trésorerie.  
Accepté à l'unanimité.

## **II – LOCAL DES BOULES**

Pour les travaux d'agrandissement du local des boules, 3 entreprises ont été contactées : Serge AGNEL, Claude VIGUIER et Hubert FACCHINETTI.

Seul Claude VIGUIER a répondu favorablement par un devis de 19955 € H.T. pour 20 m<sup>2</sup>.

Accepté à l'unanimité.

## **III – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont arrivées en mairie :

- un immeuble d'habitation et un commerce, rue de la République pour 480 000 €,
- une maison rue Raspail pour 88 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

## **IV – CHEMIN DE SAINT SYMPHORIEN**

Un particulier souhaite créer un nouveau chemin pour accéder à sa propriété, ce nouveau chemin doit croiser un chemin communal. Plusieurs élus se sont rendus sur les lieux et ont constaté que cela ne correspondait pas à la situation présentée.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité.

## **V- TRACTO PELLE**

Propriété de la commune, il est mis à la disposition de la communauté de communes du Pont Julien qui prend en charge l'assurance et l'entretien.

L'emprunt, dont l'échéance est de 7 882 € par an est à la charge de la mairie de Bonnieux jusqu'en 2013.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

**SALLE DE DANSE** : Les travaux sont terminés, La réception de ceux-ci a eu lieu le 30 juillet. Elle sera utilisable dès la rentrée.

**CRECHE** : La création d'une crèche intercommunale a été votée par la communauté de communes de Pont Julien. Le lieu d'implantation de cette crèche est à déterminer.

**MAISON DE RETRAITE** : La société qui avait contacté la précédente municipalité a recontacté Monsieur le Maire. Reste à trouver le terrain susceptible d'accueillir cette maison de retraite : une issue favorable est en cours d'étude. Le projet prévoit 80 à 90 lits médicalisés, dont 20 lits publics, 15 réservés à la maladie d'Alzheimer, 4 ou 5 places seraient réservés à la résidence temporaire voire même pour un accueil à la journée. La création de cette maison de retraite permettrait la création d'une cinquantaine d'emploi avec une priorité aux bonnieulais.

**LOGEMENTS SOCIAUX** : Un projet de construction de logements sociaux a été présenté à Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe.

**HONORARIAT** : Monsieur Fénelon a été nommé maire honoraire de Bonnieux par Monsieur le Préfet.

**FETES DE BONNIEUX** : La mairie met à la disposition des associations les tables et les bancs qui devront être mis en place par les associations elles-mêmes. Trois employés municipaux travailleront tous les matins du vendredi 15 au dimanche 17 août pour la fête votive. De ce fait, ils devront récupérer 3 jours. Ce qui est contesté et donne lieu à débat.

Après discussion, les 3 jours de récupération sont maintenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.